



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Madame
Isabelle Colliard
Rue Grand-Clos 10
1635 La Tour-de-Trême

Fribourg, le 1^{er} juillet 2013

Pétition demandant le maintien du lieu de dépose des élèves au CO de la Tour-de-Trême

Madame,

Vous avez déposé à la Chancellerie d'Etat, en date du 10 avril 2013, une pétition intitulée « Oui au droit des jeunes de s'exprimer. Revenons à une situation plus adaptée et sécuritaire. Non au changement du lieu de dépose des élèves du CO. Oui au retour des bus directement au CO ». Votre pétition est appuyée de 1158 signatures. Elle demande de maintenir le lieu de dépose des élèves au CO de la Tour-de-Trême et, ainsi, de revenir à la situation qui prévalait avant le changement d'horaire du 9 décembre 2012.

Après analyse, le Conseil d'Etat y répond comme suit.

Plusieurs communes ont également fait part de leur inquiétude face au changement d'horaire de décembre 2012 qui supprimait notamment l'arrêt des bus TPF au CO de La Tour-de-Trême. Deux interventions parlementaires ont, de plus, été déposées à la Chancellerie d'Etat et au Conseil de Bulle. La DAEC, le Service de la mobilité (SMo), les TPF et les autorités de la Ville de Bulle se sont réunies pour étudier les différentes possibilités d'améliorer la sécurité des élèves, tant du CO que des écoles primaires et enfantines de La Tour-de-Trême.

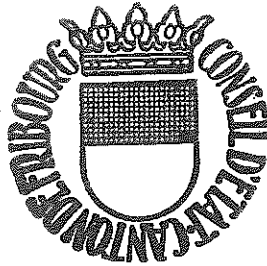
La proposition de changer le parcours des bus et de rétablir l'arrêt au CO de La Tour-de-Trême n'est pas opportune, tout comme une modification de l'horaire en vigueur depuis le 9 décembre 2012. Les bus ne pourraient dès lors plus assurer la correspondance avec les autres lignes, notamment avec celles du RER Fribourg | Freiburg.

La situation actuelle, avec le croisement des élèves du CO avec ceux des écoles primaires et enfantines, le long de la Rue Pierre-Nicolas-Chenaux, n'est pas optimale, même si elle n'est pas jugée dangereuse par les spécialistes du domaine. La DAEC a cependant demandé aux TPF de permettre à nouveau aux élèves du CO d'emprunter le passage à niveau près de l'Hôtel de Ville, sous la protection d'un agent de sécurité. En dehors des heures de forte affluence, lorsqu'aucun agent de sécurité n'est présent, le passage à niveau restera fermé. Cette solution entrera en vigueur à la rentrée 2013 et sera maintenue jusqu'à la réalisation d'un passage sous-voie, dont la mise à l'enquête est prévue durant l'été. Les élèves des écoles primaires et enfantines pourront continuer d'utiliser la Rue Pierre-Nicolas-Chenaux.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

AC Demier
Anne-Claude Demierre
Présidente



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat